



COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC.

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES

**Rapport financier
11 décembre 2019**

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	6
BILAN	7
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9-14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES (ci-après l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 11 décembre 2019 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 11 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*» du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et je me suis acquitté des autres responsabilités qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Autres points

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que le CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES a fait l'objet d'une radiation d'office suite à une fusion le 11 décembre 2019.

SASSI comptable professionnel agréé inc.

SASSI COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC. ⁽¹⁾

Montréal, le 24 avril 2020

⁽¹⁾ CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A134920

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 11 décembre 2019

11 décembre

31 mars

2019

2019

(255 jours)

(365 jours)

\$

\$

PRODUITS

Subventions

Secrétariat aux Aînés

Encadrement MADA

24 032

127 027

Fonctionnement MADA

77 913

115 000

Résautage MADA

24 111

-

Ministère de la Famille

Encadrement PFM

42 462

70 033

Fonctionnement PFM

86 986

125 000

Québec en forme

10 861

57 518

Avenir d'enfants

151 113

304 376

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

-

120

Autres subventions

11 273

-

Fondation Chagnon

132 220

-

Regroupement pour la valorisation de la paternité

7 422

7 106

Réseau pour un Québec Famille

159

22

Services aux municipalités

38 951

37 797

Colloque - Inscriptions et commandites

52 837

66 572

Cotisations

58 566

54 582

Activités

7 581

-

Publicité

2 910

5 375

Gains sur disposition d'immobilisations

-

304

Autres

2 746

1 292

732 143

972 124

CHARGES

Salaires et charges sociales

394 403

511 485

Honoraires des formateurs

75 822

194 867

Colloque

49 673

100 352

Déplacements et représentation des formateurs

30 846

32 623

Honoraires professionnels

10 718

18 786

Frais d'activités

73 982

9 756

Loyer

44 883

50 490

Représentation et promotion

29 422

41 740

Frais de bureau

12 731

18 426

Bulletin

19 407

8 117

Site Internet

3 350

5 979

Assurances

26

720

Amortissement des immobilisations corporelles

4 103

4 276

Prix Famille

-

413

Frais bancaires

1 036

937

750 402

998 967

INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES

(18 259)

(26 843)

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

Exercice terminé le 11 décembre 2019

	11 décembre 2019 (255 jours)			31 mars 2019 (365 jours)
	Investis en immobili- sations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE, début de l'exercice	6 168	(57 100)	(50 932)	(24 089)
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(4 103) *	(14 156)	(18 259)	(26 843)
Acquisition d'immobilisations	15 523	(15 523)	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	17 588	(86 779)	(69 191)	(50 932)

* Représenté par l'amortissement des immobilisations corporelles.

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES

BILAN

Au 11 décembre 2019

	11 décembre 2019 (255 jours)	31 mars 2019 (365 jours)
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	363 758	45 325
Épargne rachetable à intérêt quotidien	251 144	557
Débiteurs (note 4)	36 340	31 793
Subventions à recevoir	232 595	414 754
Frais payés d'avance	4 177	8 351
	<u>888 014</u>	<u>500 780</u>
DÉPÔT DE GARANTIE	4 135	4 135
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>17 588</u>	<u>6 168</u>
	<u>909 737</u>	<u>511 083</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	62 238	117 820
Produits perçus d'avance (note 8)	30 920	44 641
Apports reportés (note 9)	885 770	399 554
	<u>978 928</u>	<u>562 015</u>
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉS	17 588	6 168
	<u>(86 779)</u>	<u>(57 100)</u>
	<u>(69 191)</u>	<u>(50 932)</u>
	<u>909 737</u>	<u>511 083</u>

ENGAGEMENT (note 10)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 11 décembre 2019

	11 décembre 2019 (255 jours) \$	31 mars 2019 (365 jours) \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(18 259)	(26 843)
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	4 103	4 276
	<u>(14 156)</u>	<u>(22 567)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(4 547)	(16 191)
Subventions à recevoir	182 159	(197 253)
Frais payés d'avance	4 174	12 844
Créditeurs	(55 582)	24 420
Produits perçus d'avance	486 216	(41 719)
Apports reportés	(13 721)	19 099
	<u>598 699</u>	<u>(198 800)</u>
	584 543	(221 367)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15 523)	(2 286)
Variation de l'épargne rachetable	(250 587)	(5)
	<u>(266 110)</u>	<u>(2 291)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	318 433	(223 658)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	45 325	268 983
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	<u>363 758</u>	<u>45 325</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 7 juin 2001. C'est un organisme exempté d'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

assurer un lieu d'échange, de partage de réflexions, de recherche et de développement pour les municipalités intéressées par le développement d'une politique familiale municipale;

offrir des services d'animation, de promotion, d'information, de formation et de soutien en matière de politiques familiales municipales.

2 - RADIATION DE L'ORGANISME SUITE À UNE FUSION

L'organisme a été radié d'office le 11 décembre 2019, suite à sa fusion avec le RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ et à la constitution d'une nouvelle entité portant le nom de CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES en date de 11 décembre 2019.

Les actifs, les passifs et les engagements des deux organismes ont été transférés à la nouvelle entité à leur valeur comptable nette au 11 décembre 2019.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les principales estimations comptables portent sur la durée de vie utile des immobilisations. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de biens et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se les procurer autrement pour son fonctionnement régulier.

Publicité

Les revenus de publicité sont constatés lorsque la publicité est diffusée.

Activités et apports des participants

Les produits d'activités et les apports des participants sont constatés à titre de produits lorsque l'activité a été réalisée ou que les services ont été livrés.

Activités

Les revenus d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont eu lieu.

Cotisations

Les revenus de cotisations sont constatés à titre de produits au prorata des exercices auxquels ils se rapportent.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Placements

Les placements sont inscrits à leur juste valeur, qui correspond au coût majoré des intérêts.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les durées indiquées ci-dessous.

	<u>Méthode</u>	<u>Durées</u>
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire	5 ans
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	4 ans

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'épargne rachetable, des débiteurs, des subventions à recevoir et des taxes à la consommation à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

4 - DÉBITEURS

	11 décembre 2019 (255 jours)	31 mars 2019 (365 jours)
	\$	\$
Comptes clients	34 988	31 611
Taxes à la consommation	1 352	182
	36 340	31 793

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 11 décembre 2019

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			11 décembre 2019 (255 jours)	31 mars 2019 (365 jours)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	15 604	12 731	2 873	4 262
Équipement informatique	28 566	13 851	14 715	1 906
Améliorations locatives	8 089	8 089	-	-
	52 259	34 671	17 588	6 168

6 - CRÉDITEURS

	11 décembre 2019 (255 jours)	31 mars 2019 (365 jours)
	\$	\$
Comptes fournisseurs	24 002	37 589
Frais courus	2 555	2 555
Salaires et vacances	27 391	62 870
Sommes à remettre à l'État	8 290	14 806
	62 238	117 820

7 - MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 85 000 \$ portant intérêt au taux de 7,45 %, renouvelable annuellement, garantie par une hypothèque mobilière sur l'universalité des débiteurs, d'une valeur comptable de 96 959 \$. Au 11 décembre 2019, la marge de crédit était inutilisée.

L'organisme dispose aussi d'une carte de crédit d'un montant autorisé de 10 000 \$ portant intérêt au taux de 7,45 %. Au 11 décembre 2019, le solde de la carte de crédit était de 9 387 \$.

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 11 décembre 2019

8 - PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	Solde 31 mars 2019	Ententes/ Encaisse- ments	Constatés à titre de produits	Solde 11-déc 2019
	\$	\$	\$	\$
Colloque - Inscriptions et commandites	11 731	41 106	52 837	-
Services aux municipalités	4 881	48 775	38 951	14 705
Cotisations	23 681	49 289	58 566	14 404
Université de Montréal	4 348	-	4 348	-
Projet Réseau municipalités accessibles	-	3 785	1 974	1 811
	44 641	142 955	156 676	30 920

9 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement des projets de l'exercice subséquent. La variation survenue dans le solde des apports reportés est la suivante :

	Solde 31 mars 2019	Ententes/ Encaisse- ments	Constatés à titre de produits	Solde 11-déc 2019
	\$	\$	\$	\$
Secrétariat aux Aînés - Encadrement MADA	79 257	-	24 032	55 225
Secrétariat aux Aînés - Réseautage MADA	135 535	-	24 111	111 424
Ministère de la Famille - Encadrement PFM	144 592	-	42 462	102 130
Québec en forme	21 553	(6 050)	10 861	4 642
Avenir d'enfants	2 745	148 368	151 113	-
Regroupement pour la valorisation de la paternité	7 894	-	7 422	472
Réseau pour un Québec Famille	7 978	-	159	7 819
Fondation Chagnon	-	736 278	132 220	604 058
	399 554	878 596	392 380	885 770

10 - ENGAGEMENT

L'organisme est engagé en vertu d'un bail échéant en juin 2024. Le solde des engagements découlant de ces contrats s'établit à 215 012 \$.

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 11 décembre 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs. Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai de 30 jours.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les subventions à recevoir, les débiteurs et l'épargne rachetable. Les débiteurs ont été reçus peu après la fin de son exercice financier. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir et l'épargne rachetable est investie auprès de grandes institutions financières.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur. En date du 11 décembre 2019, l'organisme détient une épargne rachetable présentant des échéances à très court terme et une marge de crédit inutilisée.